

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE TINTÉNIAC  
du vendredi 24 mai 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre mai à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténac s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Louis ROCHEFORT, Maire.

**Etaient présents** : Louis ROCHEFORT, Maire ; MM. et Mmes François LEROUX, Béatrice BLANDIN, Léon PRESCHOUX, Rosine d'ABOVILLE, Gérard LE GALL, Marie-Anne BOUCHER, Adjoint ; MM. et Mmes Jean-Yves GARNIER, Yvonnick BELAN, Sophie KEENAN, Loïc SIMON, Isabelle MORIN-LOUVIGNY, Denis BAZIN, Nadia FOUGERAY, Christian TOCZE, Nathalie DELVILLE, Rémi LEGRAND, Conseillers Municipaux.

**Etaient absents excusés** : Anne BUSNEL donne pouvoir à Nadia FOUGERAY ; Isabelle GARÇON donne pouvoir à Rémi LEGRAND ; Frédéric BIMBOT donne pouvoir à Christian TOCZE ; Philippe MAZURIER donne pouvoir à Isabelle MORIN-LOUVIGNY ; Linda GILBERT donne pouvoir à Yvonnick BELAN ; Céline ROSSE.

**Secrétaire de séance** : Gérard LE GALL, à qui il est adjoint un auxiliaire, Hervé PICARD, D<sup>eur</sup> G<sup>al</sup> des Services.



**URBANISME / AFFAIRES FONCIÈRES / TRAVAUX**

**POINT 5 : Construction d'un Espace « Jeune » et extension de l'Espace « Enfance » :  
présentation et validation du dossier PRO**

Monsieur le Maire précise que la Commission municipale « Travaux » s'est réunie le mercredi 15 mai pour étudier le dossier PRO présenté par le cabinet d'études DELOURMEL de Saint Aubin d'Aubigné, membre du groupement de maîtrise d'œuvre. Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gilles DELOURMEL.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité (4 abstentions de Madame Nathalie DELVILLE et de Messieurs Christian TOCZE avec le pouvoir de Monsieur Frédéric BIMBOT, et Rémi LEGRAND), le Conseil Municipal valide le dossier PRO pour la construction de l'Espace « Jeune » et autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel public à la concurrence.**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le dossier PRO pour l'extension de l'Espace « Enfance » et autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel public à la concurrence.**

**AFFAIRES FINANCIÈRES & BUDGÉTAIRES**

**POINT 1 : Subventions aux associations au titre de l'année 2019**

Monsieur Gérard LE GALL précise que, lors de la dernière réunion du conseil, il n'a pas été pris en compte le nouveau principe de versement de subvention au COMICE AGRICOLE suite au renouvellement de son bureau.

Avant 2018, les communes de l'ancien canton de Tinténac (périmètre du Comice) versaient 0,60 €/habitant tous les ans, sachant que le Comice a lieu tous les 2 ans.

Aujourd'hui, le principe retenu à l'automne 2018 par l'Assemblée Générale de l'association du Comice Agricole est le versement de 1 €/habitant l'année du Comice (soit tous les 2 ans). Une subvention de 0,60 €/habitant ayant été versée en 2018 par Tinténac (soit 2 173 €), il est demandé une subvention de 0,40 €/habitant en 2019 pour compléter le premier versement.

<b>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019</b>		
	<b>Subv. 2018</b>	<b>Subv. 2019</b>
<b>NATURE ET RURALITE</b>		
<b>COMICE Agricole</b>	<b>2 173,00 €</b>	<b>1 488,80 €</b> <del>2 233,00 €</del>
Tinté Agricoeur	150,00 €	150,00 €
ACCA	150,00 €	150,00 €
ACCA subvention exceptionnelle (destruction nuisible : ragondins)	300,00 €	400,00 €
<b>Sous-Total</b>	<b>2 773,00 €</b>	<b>2 188,80 €</b> <del>2 933,00 €</del>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>34 156,00 €</b>	<b>33 230,80 €</b> <del>33 975,00 €</del>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- Verser au COMICE AGRICOLE la subvention de 1 488,80 € au titre de l'année 2019 ;
- Pour le reste, les montants des subventions versées aux diverses associations restent inchangés dans la délibération n° 190419-1 du 19 avril 2019. Le nouveau montant total des subventions versées au titre de l'année 2019 est de 33 230,80 € (au lieu de 33 975 €).

**POINT 2 : Subventions « rénovation de façade »**

Monsieur François LEROUX fait part de deux demandes de subvention sises 7, rue du Puits Frin à Tinténiac pour la rénovation de la façade de leur habitation respective.

Par délibération en date du 30 octobre 1991, il a été institué une aide financière communale incitant à la rénovation des façades dans un périmètre de l'agglomération bien défini (élargi le 29 mars 2002). L'immeuble du demandeur étant situé dans le périmètre, il y a lieu de faire droit à sa demande de subvention.

Dans les deux cas, 30 % du montant H.T. des travaux dépasse largement le maximum. Il est, par conséquent, proposé de verser une aide de 762,25 € à chacun des 2 propriétaires.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention pour rénovation de façade d'un montant égal à la somme de 762,25 € à chacun des 2 propriétaires.**

**POINT 3 : Subvention exceptionnelle à l'USL GYM Saint-Domineuc**

Monsieur Gérard LE GALL informe l'assemblée que, comme chaque année, le club « USL GYM Saint-Domineuc » participe aux différentes compétitions organisées par la Fédération Française de Gymnastique.

Après avoir brillamment franchi les différentes étapes départementales, régionales, inter-régionales, une équipe de garçons s'est qualifiée avec succès au championnat de France à Valenciennes, qui aura lieu le week-end de l'ascension. Dans cette équipe un garçon tinténiacois, Mathis GARÇON, va représenter le club, mais aussi la ville de Tinténiac.

C'est pourquoi le Club sollicite le Conseil Municipal pour une subvention, permettant une aide substantielle aux frais importants engagés.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité (abstention de Madame Isabelle GARÇON qui a donné un pouvoir), le Conseil Municipal décide de verser 200 € au club « USL GYM Saint-Domineuc ».**

## **URBANISME / AFFAIRES FONCIÈRES / TRAVAUX**

### **POINT 4 : Vente d'un délaissé communal (régularisation de 2013)**

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un dossier de cession par la commune de Tinténac d'un chemin d'exploitation débouchant sur la voie communale VC n° 405 (30 ml environ) au prix d'0,50 €/m<sup>2</sup>.

Ce dossier date de fin 2013 et n'a jamais été régularisé. Aujourd'hui, la vente du délaissé communal déclassé par délibération en date du 29 novembre 2013 (P.J.) devient urgent.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de vendre le délaissé communal déclassé par délibération en date du 29 novembre 2013 au prix de 0,50 €/m<sup>2</sup> net vendeur, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge des acheteurs, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles en ce sens.**

## **INSTALLATIONS CLASSÉES / ENVIRONNEMENT**

### **POINT 6 : Avis sur un dossier d'installation classée (EARL GWIZ-BREIZH : augmentation des effectifs d'un élevage de porcs à Trimer)**

Monsieur Yvonnick BELAN présente, pour avis, le dossier de demande au titre des installations classées émanant de l'EARL GWIZ-BREIZH afin d'obtenir l'autorisation préfectorale d'augmenter les effectifs d'un élevage de porcs à Trimer. Quelques parcelles sur le territoire de Tinténac sont concernées par le plan d'épandage.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité (3 abstentions de Monsieur Christian TOCZÉ avec le pouvoir de Monsieur Frédéric BIMBOT et de Madame Nathalie DELVILLE), le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable.**

## **PERSONNEL COMMUNAL**

### **POINT 7 : Mise en place du Complément Indemnitaires du RIFSEEP**

Madame d'ABOVILLE rappelle les délibérations n° 161216-11 et n° 220917-11 mettant en place l'I.F.S.E. (l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) dans le cadre de la mise en place du nouveau régime indemnitaire appelé RIFSEEP.

Restait à mettre en place la part variable du RIFSEEP appelée Complément Indemnitaires (C.I.). Une commission composée pour moitié d'élus et pour moitié de représentants du personnel s'est réunie les 13 et 21 mai 2019 pour étudier un projet de C.I. Il est proposé de mettre en place le Complément Indemnitaires comme suit :

## **DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DES DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION**

### **POINT 8 : Extension de la station d'épuration : choix du bureau d'études pour les missions « Contrôle Technique » et « SPS »**

Dans le cadre du projet d'extension de la STEP (station d'épuration) de la Ville de Tinténac afin de recevoir les effluents de la commune de Québriac, une consultation auprès de cabinets d'études a été lancée pour les missions « Contrôle Technique » et « SPS ». Trois offres ont été reçues :

	Contr. Techn. HT	Contr. Techn. TTC	SPS H.T.	SPS TTC.
APAVE	<b>1 605,00 €</b>	1 926,00 €	1 080,00 €	1 296,00 €
SOCOTEC	1 670,00 €	2 004,00 €		
Qualiconsult	1 992,00 €	2 390,40 €	<b>930,00 €</b>	1 116,00 €

**Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal qu'en application des délégations d'attributions que le conseil lui a données par délibération n° 110414-8 en date du 11 avril 2014, notamment à l'article 1-4° (« ... De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret et s'élevant actuellement à 207 000,00 € hors taxes (il s'agit des marchés de travaux, de fournitures et de services relevant de l'article 28 du Code des marchés publics, et des marchés portant sur des prestations de l'article 30 du CMP) ; ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; »), il a retenu les offres de l'APAVE pour la mission « Contrôle Technique » pour un coût de 1 605,00 € H.T., et de Qualiconsult pour la mission « SPS » pour un coût de 930,00 € H.T., par arrêté n° DA 2019/2405-1 du 24 mai 2019.**

<p>Le procès-verbal de la réunion, document plus complet, est consultable auprès du secrétariat de mairie, aux heures habituelles d'ouverture.</p>
--